

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Désignation des membres représentant
la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

CSPRH_VDII_2014_12_76

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 1995 et du Conseil Municipal en date des 2 et 3 octobre 1995 décidant de la fusion des comités techniques paritaires du C.C.A.S. et de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2014 fixant le nombre de représentants titulaires au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail à 20 soit 10 représentants du personnel titulaires et 10 représentants de la collectivité titulaires. Le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les représentants titulaires et suppléants de la collectivité ;

Vu le courrier en date du 5 décembre 2014 du syndicat CGT, les mails en date du 9 décembre 2014 des syndicats CFDT et FO, le courrier en date du 29 janvier 2015 du syndicat UNSA et le courrier en date du 30 janvier 2015 du syndicat CFTC, désignant les représentants du personnel en CHSCT, titulaires et suppléants au vu des résultats aux élections des représentants du personnel au Comité Technique du 04 décembre 2014 ;

Considérant qu'il convient, suite au renouvellement des membres des organisations syndicales, de désigner les représentants titulaires et suppléants de la collectivité ;

ARRETE :

Article 1er - Sont désignés en qualité de **représentants titulaires de l'administration** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire, Présidente
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué
Mme Abassia HAKEM	Adjointe au Maire
Mme Marie-Annick BENATRE	Adjointe au Maire
Mme Catherine BASSANI-PILLOT	Conseillère municipale subdéléguée
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
M. Jean-Jacques MOREAU	Conseiller municipal subdélégué
M. Michel CALVEZ	Directeur Général Adjoint organisation et ressources humaines
M. Patrick COROYER	Directeur du Département ressources humaines

Article 2 - Sont désignés en qualité de **représentants suppléants de l'administration** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Aïcha BASSAL	Adjointe au Maire
Mme Catherine CHOQUET	Adjointe au Maire
M. Sébastien LERAY	Directeur du Département proximité et vie sociale
Mme Karen BURBAN-EVAIN	Directrice du Département prévention et solidarité
Mme Mauricette CHAPALAIN	Directrice du Département enfance et éducation
Mme Catherine GOURDON	Directrice administrative et financière des établissements culturels et de l'administration
M. Jacques SOIGNON	Directeur du Service Espaces Verts et Environnement
M. Lionel EDMOND	Directeur général sécurité et tranquillité publique
M. Florent CORTET	Directeur du Bati
Mme Christine CORBOU	Directrice du centre de services partagés ressources humaines

Article 3 - Sont désignés en qualité de **représentants titulaires du personnel** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Carole MARNET
M. Gilles LE MERDY
Mme Corinne PACAUD
M. Sylvain BOUTINON
Mme Marie-Laurence GAUTIER
M. Laurent DAVIEAU
Mme Patricia BOUTON
M. Thierry ROCTON
Mme Catherine FARDEAU
M. Jacques-Yves PAYET

Article 4 – Sont désignés en qualité de **représentants suppléants du personnel** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Laurence POUPONNÔT
Mme Paulette GANDON-TOURNEUX
Mme Caroline PAITIER
M. Frédéric BRANGOLEAU
Mme Laurence LEGE
M. David GAUTIER
Mme Marie-Odile PAUVERT
Mme Fabienne TEXIER
M. David CHARLIER
Mme Christine TROCHON

Article 5 – Le directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes, le **23 FEV. 2015**

Le Maire,



Johanna ROLLAND

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui a été affiché le

Le Maire

Johanna ROLLAND

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la notification.